



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 21 MAI 2022

DELIBERATION N° 045 - 05 – 2022 - Direction des Ressources HumainesMISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS
VACANTS*(La Commission des Affaires Générales, Finances, Ressources Humaines, qui s'est réunie le 12 mai 2022 a émis un avis favorable)***Le Maire certifie :**

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le
02 JUIN 2022

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 13 Mai 2022.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents 26

Représentés 7

Excusés 0

Absents 6

Total des votes 33

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le samedi 21 mai à 09 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni au Gymnase du Lycée Marie Curie de Sainte Anne, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Sabrina RAMIN - Axel BOUCHER – Jean Luc JULIE –

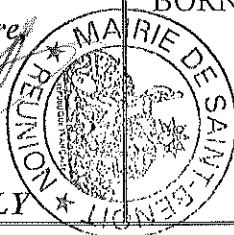
ONT DONNE PROCURATION : Sylvie PAYET à Valentine SERRANO – Patrice ELLAMA à Jean François CATAN – Marie Sabine SAUTRON Sarah SALAH – ALY - Christelle HOAREAU à Jean Louis VITAL - Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jack TAVEL à Charles André SAINT PIERRE - Philippe LE CONSTANT à Jean Luc JULIE

ABSENT EXCUSE :-

ABSENTS : Alicia HAYANO – Noëlle CHANE FAN – Fabienne BORNEO - Hans DIJOUX - Patrick DALLEAU - Valérie DIJOUX

Le Maire

P. SELLY

**Secrétaire de séance**

Angélique PEDRE

Le Président informe l'Assemblée que, outil de gestion des ressources humaines, le tableau des emplois permanents, adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 04 décembre 2021, recensait **1 125** emplois permanents dont **33** vacants créés par la collectivité et pour chacun de ces emplois leurs caractéristiques.

Ce tableau qui recense les critères de chaque emploi (filière, cadre d'emplois, grade, fonctions, temps de travail, poste pourvu ou vacant) est indispensable à la bonne gestion des effectifs et à l'organisation des services. Reflétant l'effectif et le besoin de chaque service, le tableau est amené à évoluer régulièrement pour prendre en compte tous les aspects d'une gestion efficiente : évolution professionnelle, mutation des métiers au regard des enjeux du service public, départs à la retraite, démissions, qualités de vie au travail, hygiène et sécurité, organisation des services, temps de travail, création d'emplois, etc.

Au regard de cette évolution, c'est **1 132** emplois permanents dont **69** vacants qui sont aujourd'hui, identifiés dans ce tableau des emplois permanents. C'est pourquoi, dans l'intérêt du service public, pour une meilleure réorganisation et de saines prévisions budgétaires, il est indispensable de procéder à la modification du tableau des emplois permanents.

Vu le Code général de la fonction publique et notamment, ses articles L313-1, L542-2,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'un emploi relevant de la fonction publique territoriale ne peut être supprimé qu'après avis du comité technique sur la base d'un rapport présenté par la collectivité territoriale ou l'établissement public,

Considérant que lors de la séance du 12 mai 2022, le Comité technique a été consulté et a émis un avis favorable à la majorité des représentants du personnel et un avis favorable à l'unanimité des représentants de la collectivité,

Considérant qu'il est nécessaire de conserver dans le tableau des emplois un vivier d'emplois vacants afin de permettre et de garantir le recrutement, la réintégration, le reclassement et la réaffectation en interne,

Considérant que les crédits nécessaires à chaque emploi doivent être inscrits budgétairement,

Le Président propose à l'Assemblée de modifier le tableau des emplois en conservant **1 111** emplois permanents dont **48** vacants et par conséquent, de procéder à la suppression de **21** emplois permanents vacants comme suit :

Nombres Emplois	Libellé d'Emplois	Catégorie	Filière	Cadre d'emplois	Temps de travail	Direction/Service
1	Auxiliaire de puériculture	B ou équivalent	Médico-sociale	Auxiliaire de puériculture	Temps complet	Direction pôle Jeunesse/Petite enfance
5	Agent d'entretien des locaux	C ou équivalent	Technique	Adjoints techniques	Temps non complet	Direction pôle Jeunesse/Affaires scolaires
1	Responsable de cantine	C ou équivalent	Technique	Adjoints techniques	Temps non complet	Direction pôle Jeunesse/Restauration collective
2	Animateur/trice culturelle	C ou équivalent	Animation	Adjoints d'animation	Temps complet	Direction de l'insertion et de l'économie sociale

Copie de réception en préfecture
974-219740107-2022-00010-00010-00010
Date de réception préfecture : 02/06/2022

1	Chef de bassin	B ou équivalent	Sportive	Educateurs des APS	Temps complet	Direction des sports/ Pôle aquatique et nautique
2	Agent d'entretien	C ou équivalent	Technique	Adjoints techniques	Temps non complet	Direction des sports/ Pôle gestion des sites
1	Chargé(e) de mission	A ou équivalent	Technique	Ingénieurs	Temps complet	DGA Cadre de vie
3	Agent spécialisé des écoles maternelles	C ou équivalent	Médico-sociale	ATSEM	Temps non complet	Direction pôle Jeunesse/Affaires scolaires
1	Electricien	C ou équivalent	Technique	Adjoints techniques	Temps complet	Direction régie travaux/Electricité
4	Animateur/trice	C ou équivalent	Animation	Adjoints d'animation	Temps complet	Direction pôle Jeunesse/Petite enfance

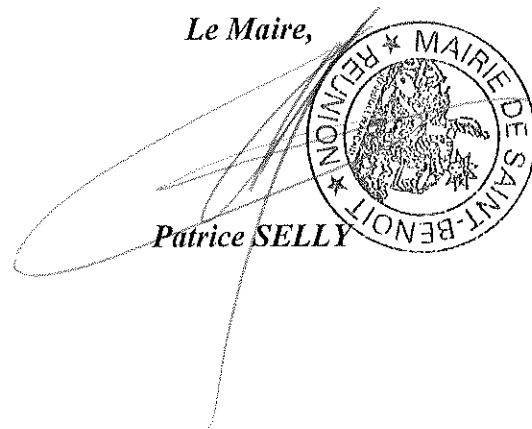
Le Président précise à l'Assemblée que la précédente délibération fixant le tableau des emplois permanents de la commune de Saint-Benoît est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, soit le 1^{er} juin 2022.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à la majorité (- 3 abstentions (Sabrina RAMIN – Jean Luc JULIE (+1 procuration))) les propositions du Président.

Fait à Saint Benoit, les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé

Le Maire,



Patrice SELLY